



## **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT : FORMATIONS BAFA 2026**

### **CONTEXTE :**

Dans le cadre de l'accompagnement à la formation des jeunes de la ville, eu égard aux besoins constants de renforcer les professionnels de la commune par des employés saisonniers durant les ALSH et temps périscolaire portés par la commune, la ville de Wingles lance un appel à manifestation d'intérêt afin de favoriser la formation des professionnels de la jeunesse, dans la continuité de son Projet Educatif de Territoire.

L'ambition de cet AMI est de renforcer la formation des professionnels de la petite enfance, notamment le public sis dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

L'amélioration de la qualité éducative de l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse constitue une condition indispensable au déploiement et à la réussite du Projet Educatif de Territoire porté par la Ville.

Par ailleurs, cet AMI s'inscrit dans la politique de prévention de la pauvreté des enfants et des inégalités. En effet, les familles, compte-tenu de leurs moyens, peuvent dans certaines situations ne pas être en mesure d'offrir un environnement suffisamment stimulant pour le développement du jeune enfant. Ainsi, une attention particulière doit être accordée à la formation renforcée des professionnels de la petite enfance exerçant sur son territoire.

D'autre part, dans le cadre de ses missions d'information et d'orientation des jeunes, le Point Information Jeunesse de la ville de Wingles, porté par la Commune, reçoit des jeunes en demande de cette formation dès l'âge de 16 ans.

Compte-tenu des difficultés liées à la mobilité pour un certain nombre d'entre eux, il est suggéré de mettre en place cette formation sur la commune.

### **1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt**

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de renforcer déployer des sessions de formation BAFA exerçant sur la commune de Wingles, territoire intégrant des quartiers prioritaires de la ville.

La formation est autant un facteur d'attractivité des métiers qu'un facteur stratégique pour aider au développement global des enfants, dans une logique de prime éducation et de continuité éducative avec les dispositifs portés par la ville (PEDT, Plan Mercredi, CTG).

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est destiné à la mise en place de formations délocalisées **BAFA Générale (1 session) et BAFA Approfondissement (1 session)** pendant les vacances scolaires de l'année 2026 **dès les vacances d'hiver 2026**.

Les structures intéressées sont invitées à transmettre une proposition de contenu de formation planning, horaires et tarifs pour le **31 OCTOBRE 2025**.

La commune ne participe pas au financement de la formation des jeunes mais mettra à disposition les locaux pour accueillir le déroulement de la formation.

## **2 - Mise en place de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) d'un public Winglois et des communes voisines**

### **1 Session BAFA générale :**

Ces formations devront permettre aux jeunes de s'approprier des connaissances fondamentales sur les enfants, les activités, le fonctionnement matériel et la sécurité dans le cadre des accueils collectifs éducatifs.

Par la découverte de techniques d'animation, en situation concrète, et des temps de travaux collectifs, la session devra préparer aux responsabilités et aux fonctions d'animateurs vis-à-vis d'un public d'enfants ou d'adolescents.

Ces étapes permettront d'obtenir les fondamentaux théoriques et pratiques pour assurer les fonctions d'animateur :

- Connaissance de l'enfant
- Animer la vie quotidienne
- Mettre en œuvre un projet d'animation en équipe
- Réglementation, sécurité, responsabilité

### **Les formations devront proposer :**

- Une méthodologie de travail
- Des techniques de jeux d'animation et les outils adaptés à l'encadrement du public « mineur »

**Périodicité :** 1 par semestre

### **1 Session BAFA Approfondissement et qualification :**

Les stages d'approfondissement permettent aux stagiaires l'acquisition de connaissances et l'utilisation des ressources du milieu pour proposer aux enfants de nombreuses activités.

La Ville de Wingles a sélectionné des thématiques spécifiques pour la formation approfondie :

- L'animation de grands jeux.
- Connaissance des publics
- Activités de plein air
- Publics spécifiques (inclusion, enfants en situation de handicap, etc.)
- Environnement
- Petite Enfance

Mais également les thématiques en liens avec le PEDT de la ville :

- La réussite éducative: une préoccupation partagée
- Culture, sports et loisirs au service de l'éducation,
- Les temps de l'éducation et de l'enfant,
- L'éducation au service du vivre ensemble. Différences socioculturelles, handicap...
- La Santé des enfants

Périodicité : 1 par semestre

### **1 Session BAFD :**

Cette formation permet aux animateurs titulaires du BAFA d'acquérir les compétences nécessaires aux fonctions de Direction. La formation au BAFD doit permettre d'accompagner le directeur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.

Périodicité : selon demande du public.

### **3 - : Modalités d'organisation**

**Lieu (selon disponibilité) :** Complexe sportif Michel BERNARD situé au 19 rue André Pezé à Wingles (62410). Ce lieu sera mis à disposition gratuitement par la commune de Wingles.

La commune mettra à disposition dans cet espace au moins deux salles de formation pouvant accueillir 20 personnes chacune.

Ces formations doivent être proposées **en externat**.

#### **Dates :**

Ces formations se dérouleront durant les vacances scolaires de l'année 2026, dès les vacances d'hiver 2026.

#### **Horaires :**

Le planning de formation doit être joint à la proposition de l'organisme de formation.

#### **Communication :**

L'organisme de formation s'engage à communiquer par tous ses moyens habituels (site internet, livrets de présentation...) afin de présenter au plus grand nombre cette formation, à fournir à la commune de Wingles des supports (affiches) spécifiques à celles-ci.

La commune de Wingles s'engage à relayer cette information.

#### 4 - Capacité d'accueil lors des formations

L'organisme de formation devra indiquer, dans sa proposition, le nombre minimal et maximal de participants, le cas échéant.

Le prix doit couvrir l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session (Frais d'organisation, de conception, documentation pédagogique, salaires des formateurs, repas, fournitures ...).

Dans le cadre de la mise à disposition de locaux pour les formations BAFA générale, la Ville de Wingles attend de l'organisme de formation l'application d'un tarif préférentiel et attractif.

La commune de Wingles s'engage à mettre à disposition les locaux pour l'organisation de la formation BAFA dans les conditions précisées à l'article 2.

#### 5- Responsabilités

L'organisme de formation doit souscrire une assurance Responsabilité Civile.

La session est encadrée par une équipe pédagogique et éducative répondant à l'ensemble des obligations définies par l'autorité de tutelle. Ce personnel est sous la responsabilité de l'organisme de formation.

#### 6 - candidature

Les organismes souhaitant répondre à ce projet de partenariat doivent transmettre leur proposition par mail à [pji@wingles.fr](mailto:pji@wingles.fr) et copie à [mairie@wingles.fr](mailto:mairie@wingles.fr) ou par courrier à Mairie de Wingles – Monsieur Le Maire – 26 rue Jules Guesde – 62410 WINGLES **avant le 31 Octobre 2025**.

Le Point Information Jeunesse de la ville de Wingles reste à disposition des organismes pour tous renseignements au **06 78 06 84 20**.

Fait à Wingles, le 17 septembre 2025.

Le Maire,  
Sébastien MESSENT

